

Département de l'Aveyron

Numéro SIREN : 221200017

Date de la convention : 18/06/2025

Référence de l'acte portant attribution de la subvention : délibération en date du 23/05/2025

Attributaire

Nom : SDIS SERVICE DEPART INCENDIE SECOURS

Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs attributaires) : 28120001400021

Concernant la subvention

Objet : Adhésion au dispositif d'alerte NexSIS

Montant : 300 000,00 €

Nature : Aides aux Communes et à l'Habitat - Centre d'Incendie et de Secours

Date(s) et conditions de versement :

- Possibilité de verser des acomptes de 20 à 80 % de la dépense globale, sur production de pièces justificatives.
- Le solde interviendra sur production de pièces justificatives.

Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises :

.....

Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la règlementation européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) :

.....

Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même projet :

.....

Département de l'Aveyron

Numéro SIREN : 221200017

Date de la convention : 07/01/2026

Référence de l'acte portant attribution de la subvention : délibération en date du 12/12/2025

Attributaire

Nom : MAIRIE CLAIRVAUX

Numéro d'inscription au répertoire des entreprises (à décliner si subvention accordée à plusieurs attributaires) : 21120066200016

Concernant la subvention

Objet : Réhabilitation de l'ancienne mairie en résidence séniors

Montant : 100 000,00 €

Nature : Aides aux Communes et à l'Habitat - Habitat

Date(s) et conditions de versement :

- Possibilité de verser des acomptes de 20 à 80 % de la dépense globale, sur production de pièces justificatives.
- Le solde interviendra sur production de pièces justificatives.

Le cas échéant, le numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises :

.....

Le cas échéant, la mention de l'existence d'une notification conformément à la règlementation européenne (règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013) :

.....

Le cas échéant, la répartition de la subvention entre les différents attributaires au titre d'un même projet :

.....